



Confédération paysanne
de l'Ardèche

Syndicat pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleuses et travailleurs

Motion pour un moratoire sur la mise en place obligatoire de la facturation électronique dans les fermes proposée par la Confédération paysanne 07 Session du 1^{er} Octobre 2026 à Privas

Les membres de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche réunis en session le 1^{er} Octobre 2026 sous la présidence d'Aurélien Mourier, délibérant conformément aux dispositions en vigueur.

CONSIDÉRANT

- **La situation des agriculteurs et des agricultrices après un été 2026 particulièrement douloureux**
- **L'imposition d'une réforme qui va imposer un surcoût ET une surcharge administrative aux paysannes et aux paysans** à l'encontre totale des promesses et discours des responsables politiques auprès du monde agricole.
- **L'absence d'une plateforme publique dédiée à cette réforme**
- **L'impact environnemental d'une telle réforme qui va demander la multiplication de serveurs devant traiter cette masse de données**
- **La crainte du piratage de ces données** après les différents piratages des sites des impôts ces derniers mois
- **que la mise en place de la facturation électronique est en train de devenir un facteur d'exclusion et/ou de fragilisation économique**

DEMANDENT À L'ETAT :

- **Un moratoire à effet immédiat concernant la mise en place obligatoire de la facturation électronique dans les fermes**
- Une mise en œuvre sur la base du volontariat, afin d'entamer une transition progressive et choisie par les partenaires économiques qui le désirent.
- De s'assurer de la mise en place de ressources de proximité pour aider les publics en situation de fracture électronique